

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Lundi 19 Décembre 2005 - 20 heures 30.**

**Sous la Présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire**

**Présents** : M. HIRSCHAUER F. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ;  
M. TERZIC D. ; Mme JACQUEMOT S. ; SARATI P. ; M. NICOLAS J.  
M. LOUYOT G. ; M. WINTERSTEIN M. ; Mme LECAQUE H. ; M. MORO F.  
Mme HOURCADE P.

**Excusés** :

Mme LALEU N. (Procuration de vote à Mme HOURCADE P.)  
M. FIORLETTA M. (Procuration de vote à M. BARBA A.)  
M. HUTTAUX D.  
Mme THOMAS B.  
M. DETROIS J-C

### Loyers communaux

**71/2005**

Sur proposition de la commission des finances, il est suggéré de revaloriser le prix de location des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les prix mensuels suivants pour les loyers communaux :

Logement avec un garage rue de l'Eglise (M. GAUTIER)	304.00 €
Logement avec un garage rue de l'Eglise (M. LALLEMAND)	256.00 €
Logement rue de la Chavée (M. MANGIN)	220.00 €
Charges de chauffage logement rue de la Chavée	85.00 €
Logement rue du Clou (Melle DAWO Muriel)	458.00 €
Logement rue du Clou (Mme DAWO Denise)	458.00 €
Entrepôt à proximité du canal (M. FABBRO)	121.00 €
Terrain rue Foch (Mme LAVALLARD)	50.00 € / an
Terrain derrière le cimetière	50.00 € / an
Petit terrain en contrebas de la salle Notre Dame (Mme MASSEY)	20.00 € / an

### Droits de place publique

**72/2005**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les droits de place de la fête patronale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 comme suit :

Autoskooters :	270.00 €
Manèges d'enfants :	90.00 €
Stands de confiserie	77.00 €

Stand de tir	90.00 €
Stand de loterie	61.00 €
Parapluie de jouets – installations diverses	32.00 €

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 :

Vente occasionnelle	37.00 €
Vente régulière	8.50 €

## **Emplacements brocante et marché de Noël**

**73/2005**

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal fixe les droits de place comme suit :

Particulier résidant à l'extérieur de la commune :

- emplacement extérieur : 10 € par emplacement de 4 mètres
- emplacement intérieur : 15 € par emplacement de 4 mètres

Particuliers de Novéant : Gratuit dans la limite de 4 mètres ; au delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal fixe les droits de place à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 5 € la table et 8 € les deux tables et 1 € la grille.

## **Locations Centre Socioculturel**

**74/2005**

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location du centre socio culturel à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 :

Week-end	Habitants de la Commune :	396.00 €
	Associations subventionnées	396.00 € 1 <sup>ère</sup> utilisation : 152.00 €
	Extérieurs :	625.00 €
Du lundi au vendredi (samedi ou dimanche si disponible)	Habitants de la Commune :	198.00 €
	Associations subventionnées	198.00 €
	Extérieurs :	396.00 €
Forfait 5 heures Une salle, du lundi Au vendredi	Habitants de la Commune :	107.00 €
	Associations subventionnées	gratuit
	Extérieurs :	214.00 €
Forfait 5 heures + cuisine Une salle, du lundi Au vendredi	Habitants de la Commune :	183.00 €
	Associations subventionnées	76.00 €
	Extérieurs :	290.00 €
Activités permanentes Une salle	Habitants de la Commune :	18.50 € l'heure
	Associations subventionnées	gratuit

	Extérieurs :	37.00 € l'heure
Vente déballage	Habitants de la Commune :	122.00 €
Une salle	Associations subventionnées	selon demande
	Extérieurs :	244.00 €
Réveillon du nouvel an 2006/2007		700.00 €

Un chèque de caution d'un montant de 600.00 € sera demandé pour toute location avant la remise des clés.

En période de chauffe, une participation relative à la consommation de gaz sera facturée à raison de 0.22 € par m<sup>3</sup> consommé selon relevé effectué par les services communaux.

## **Location Salle Polyvalente**

**75/2005**

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 :

### TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers ou associations de Novéant :	
Petite salle :	170.00 €
Grande salle :	400.00 €
Personnes extérieures à la commune :	
Petite salle :	400.00 €
Grande salle :	630.00 €

### SAINT SYLVESTRE :

Particuliers ou associations de Novéant :	600.00 €
Autres particuliers ou associations :	800.00 €

### TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant :	25.00 €
Personnes extérieures à la commune :	42.00 €

En période de chauffe, une participation relative à la consommation d'électricité sera facturée à raison de 90% du coût hors abonnement du kWh, selon relevé effectué par les services communaux.

## **Concessions de cimetière et colombarium**

**76/2005**

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 comme suit :

Concessions trentenaires :		
1 mètre x 2 mètres :		185.00 €
2 mètres x 2 mètres :		370.00 €
Concessions cinquantenaires :		
1 mètre x 2 mètres :		293.00 €
2 mètres x 2 mètres :		586.00 €
Vente d'un caveau à deux places		650.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du colombarium comme suit :

Case dans la pyramide :		
Concession de 15 ans :		400.00 €
Concession de 30 ans :		750.00 €
Concession de 50 ans :		1200.00 €
Places individuelles :		
Concession de 15 ans :		460.00 €
Concession de 30 ans :		915.00 €
Concession de 50 ans :		1530.00 €
Dispersion des cendres (jardin du souvenir):		50.00 €

## **Chasse : recouvrement des frais**

**77/2005**

Dans le cadre de la remise en location des lots de chasse communale pour la période 2006-2015, le Conseil Municipal décide la mise en recouvrement auprès des locataires des frais suivants:

- Droits de timbre et d'enregistrement
- Frais de publicité partagés par moitié entre le locataire et la Commune

En outre, le Conseil Municipal décide de l'attribution des remises sur la répartition des produits de chasse comme suit : 4 % du produit de la location au secrétaire pour l'établissement du rôle, 2 % au receveur sur le recouvrement du produit de la location et 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

## **Décisions modificatives budgétaires**

**78/2005**

Afin d'adapter les prévisions du Budget Primitif 2005 aux réalisations de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les décisions modificatives suivantes :

### **Comptabilité M14 :**

Compte n°205	Immobilisations incorporelles	+ 700.00 €
Compte n°2183	Matériel informatique	- 700.00 €
Compte n°6287	Publications	-1000.00 €
Compte n°6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	+1000.00 €

## **Etude sur la traverse**

**79/2005**

A la suite de l'esquisse présentée par le Cabinet Gwénaëlle de SURGY concernant la traverse de la commune, il s'avère possible de découper les travaux de réaménagement de la traverse en trois tranches : partie Nord, partie centrale et partie Sud.

Considérant l'avancement de la réflexion et les conclusions d'études relatives à la reconversion de l'ancienne usine Smurfit-Lembacel, il apparaît que les travaux de voirie dans cette partie centrale de la traverse deviendraient prioritaires. La tranche concernée commence au croisement de la rue Foch avec la rue du Château au Nord et se terminant, au Sud, au niveau de la place des fêtes, soit un linéaire de 365 mètres.

L'étude diagnostique sur le site de l'usine Smurfit-Lembacel, réalisée par le Cabinet A4 Ateliers pour le compte de l'EPF Lorraine, a d'ores et déjà permis d'esquisser un nouveau profil du tracé de la rue Foch en harmonie avec l'implantation des différents projets d'aménagements sur le site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un comité de pilotage composé de professionnels et d'élus qui sera chargé d'élaborer un cahier des charges à soumettre à un appel d'offres, de suivre et valider les différentes étapes de réalisation de l'étude de niveau « Avant-projet définitif ».

Ce comité de pilotage comprend :

- \* Le Maire de Novéant et les membres du Conseil municipal
- \* L'Etat représenté par : la Direction Départementale de l'Equipement – service des routes
- \* Le Conseil Général de la Moselle représenté par :
  - le Vice-Président délégué à la politique d'infrastructures, transports et aménagement du territoire
  - le Président de la 2<sup>ème</sup> commission chargée des travaux publics et des transports
- \* Le Parc naturel Régional de Lorraine, mission Aménagement du Territoire et Urbanisme
- \* Le CAUE

Sont associés autant que de besoins aux travaux du Comité de Pilotage :

- \* L'Etablissement Public « Voies Navigables de France » représenté par son directeur.
- \* La SNCF représentée par le Directeur d'Agence Metz/Nancy

## **Portail parcelle rue de la Chavée : Autorisation du Maire à signer la déclaration de travaux**

**80/2005**

La porte d'accès à l'arrière du terrain sis 16, rue de la Chavée à Novéant-sur-Moselle, cadastré section 02 parcelle 118, est devenue vétuste et présente un danger pour la sécurité de ses usagers. Il s'agirait de remplacer cette porte d'un mètre de large par la pose d'un portail métallique d'une largeur de trois mètres.

Considérant la nécessité d'une telle installation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur à signer la déclaration de travaux.

## **Acquisition de terrain**

**81/2005**

Suite à la délibération prise en date du 08 octobre 2003, le Conseil Municipal s'était prononcé sur l'acquisition de l'immeuble sis 4 rue de la Dalle, propriété de Monsieur DAGRENAT pour une valeur estimée par les services de la Direction Générale des Impôts de 23000 €.

Une estimation de l'appartement à l'étage, propriété de Monsieur SCHNEIDER, a été réalisée par la section domaniale en date du 29 novembre 2004 pour un montant de 39000 €, ce qui monte l'intégralité de la copropriété à la somme de 62000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à demander à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Lorrain) de procéder à l'acquisition de ces propriétés au nom de la Commune
- à demander le cas échéant aux services domaniaux une nouvelle estimation des deux lots.

## **Tarifs de l'eau**

**82/2005**

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » 2006 relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2006 ; pour l'assainissement, Monsieur le Maire propose de répercuter intégralement la hausse décidée par la CA2M, de l'ordre de 27 %, soit 17 centimes :

Prix de l'eau (+ 1 centime) :	0.80 €
Prix de l'assainissement (+ 17 centimes) :	1.18 €
Taxe antipollution (fixée par l'agence de bassin)	

Le tarif annuel de location des compteurs reste inchangé et est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 8.50 € ; type « R5 » : 20.00 € ; type « R9 » : 85.00 €.

La taxe de raccordement au réseau d'eau potable reste à 620.00 €. La participation pour raccordement à l'égout s'établit comme suit :

- F1-F2 : 490 €
- F3-F4 : 980 €
- F5-F6 : 1470 €
- F7 et plus : 1700 €

## **SIGNATURES**